

REUNION DU MERCREDI 11 FEVRIER 2015

L'an deux mille quinze, le 11 février à 14 heures 45, les membres du Conseil général de la Somme se sont réunis en leur hôtel dans la salle ordinaire des délibérations Max Lejeune, sous la présidence de M. Christian MANABLE, Président du Conseil général.

ETAIENT PRESENTS : M. PIERRE BOULANGER, M. STEPHANE BRUNEL, M. DOMINIQUE CAMUS, M. CLAUDE CHAIDRON, M. PHILIPPE CHEVAL, M. HUBERT DE JENLIS, MME ISABELLE DEMAISON, M. DANIEL DESTRUDEL, M. MARC DEWAELE, MME ISABELLE DE WAZIERS, M. DANIEL DUBOIS, M. MARCEL GUYOT, M. CLAUDE JACOB, M. OLIVIER JARDE, MME GENEVIEVE LEBAILLY, M. FRANCIS LEC, M. REGIS LECUYER, MME CHRISTINE LEFEVRE, M. JANNICK LEFEUVRE, MME BRIGITTE LEROY-LHOMME, M. RENE LOGNON, M. JEAN-CHRISTOPHE LORIC, M. NICOLAS LOTTIN, M. GERALD MAISSE, M. EMMANUEL MAQUET, M. GILBERT MATHON, M. OLIVIER MIRA, M. PAUL PILOT, M. JEAN-LOUIS PIOT, M. DOMINIQUE PROYART, MME CATHERINE QUIGNON, M. JEAN-JACQUES STOTER, M. JEAN-PIERRE TETU, MME SARAH THULLIEZ, M. CHRISTIAN VLAEMINCK, M. JEAN-LOUIS WADOUX

EXCUSES : M. MICHEL BOULOGNE, M. JEAN-CLAUDE BUISINE, M. BERNARD DAVERGNE, M. PASCAL DEMARTHE, M. GREGORY LABILLE, M. DAVID LEFEVRE, M. PIERRE LINEATTE, M. LAURENT SOMON, M. JOSE SUEUR.

- oooOooo -

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance.

Le procès-verbal de la séance du 9 février 2015 est adopté à l'unanimité.

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. SOMON pour M. MAQUET.

15.1.10. – SITUATION DE LA COLLECTIVITE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE,

M. Christian MANABLE, rapporteur, Président.

Il est pris acte par l'Assemblée de la présentation du rapport sur la situation de la collectivité en matière de développement durable.

M. le Président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : M. SUEUR pour M. DUBOIS, M. BOULANGER pour Mme LEROY-LHOMME, M. DAVERGNE pour M. DESTRUDEL, Mme THULLIEZ pour Mme QUIGNON, M. DEMARTHE pour M. MATHON, M. STOTER pour M. PIOT, M. BOULOGNE pour M. PROYART.

15.1.2. – OPERATIONS FINANCIERES, M. Francis LEC, rapporteur, président.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à la majorité, les groupes « Centre et Indépendants », « UMP et Apparentés » et M. LORIC votant contre.

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. BUISINE pour M. MANABLE.

M. le Président salue la présence dans le public de M. Jacques FLEURY, ancien conseiller général, ancien député et maire de Roye.

15.1.3. – OPERATIONS FINANCIERES – ADMISSIONS EN NON VALEUR ET REMISES GRACIEUSES, M. Marcel GUYOT suppléant M. Jean-Jacques STOTER, rapporteur, conclusions adoptées.

15.1.4. – RESSOURCES ET RELATIONS HUMAINES, M. Francis LEC, rapporteur, président.

Il est procédé à un vote sur l'amendement déposé par M. le Président qui est adopté à la majorité, les groupes « Centre et Indépendants », « UMP et apparentés » et M. LORIC votant contre.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à la majorité, les groupes « Centre et Indépendants », « UMP et apparentés » et M. LORIC votant contre.

15.1.5. – ACTIONS SOCIALES POUR LE PERSONNEL – BUDGET ANNEXE, M. Francis LEC, rapporteur, président, conclusions adoptées.

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. LECUYER pour M. DE JENLIS.

15.1.6. – AIDE À LA DECISION, M. Marcel GUYOT, rapporteur.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à la majorité, les groupes « Centre et Indépendants » et « UMP et apparentés » votant contre.

15.1.7. – COMMUNICATION, M. Francis LEC, rapporteur, président.

M. DUBOIS indique que les groupes de l'opposition voteront contre ce qu'il juge être « de la propagande du Conseil général ».

M. le Président juge le terme de « propagande » excessif et inexact et, en réponse aux interrogations de M. JARDE, il lui précise que la « Fête au bord de l'eau » est une manifestation portée

par Amiens Métropole mais que les Rendez-Vous du Fleuve constituent un évènement fort du Conseil général, véritable forum des acteurs du Grand Projet Vallée de Somme.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à la majorité, les groupes « Centre et Indépendants » et « UMP et apparentés » votant contre.

15.1.8. – SITES ET BATIMENTS ADMINISTRATIFS, M. Marcel GUYOT, rapporteur, conclusions adoptées.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, les groupes « Centre et Indépendants », « UMP et apparentés » et M. LORIC s'abstenant.

15.1.9. – ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL, M. Marcel GUYOT, rapporteur.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à la majorité, les groupes « Centre et Indépendants », « UMP et apparentés » et M. LORIC votant contre.

15.1.11. – GESTION DE LA SUBVENTION GLOBALE FSE, M. Francis LEC, rapporteur, président, conclusions adoptées.

M. LEC précise qu'il est également proposé, dans le cadre de la gestion de la subvention globale FSE, de donner délégation à la commission permanente pour lancer les appels à projets.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, les groupes « Centre et Indépendants », « UMP et apparentés » et M. LORIC s'abstenant.

15.1.12. – CONTRAT DE VILLE AMIENS METROPOLE 2015 - 2020, M. Francis LEC, rapporteur, président, conclusions adoptées.

M. JARDE souligne que le rapport est conforme à la délibération prise par Amiens Métropole et annonce que l'opposition votera pour.

Mme DEMAISON considère que les services du Département n'ont pas été entendus dans la construction des actions du contrat de Ville. Elle annonce qu'elle s'abstiendra.

M. MATHON souhaite savoir si le soutien du Département au financement de la politique de la ville à Abbeville est maintenu.

M. DUBOIS déclare être favorable au nouveau critère de zonage de la politique de la ville, il juge démagogiques les attaques contre les Maires n'ayant pas mis en œuvre les conseils d'habitants

et se satisfait que la nouvelle orientation de la loi autour du droit commun renforce l'obligation de résultat pour les élus.

Répondant à M. MATHON et M. DUBOIS, M. le Président indique que le contrat de ville d'Abbeville est en cours de discussion. Par ailleurs, il rappelle que des crédits spécifiques à hauteur de 480 000 € seront proposés au vote de l'Assemblée lors de la présente session et que ces crédits viendront en complément, à Abbeville et à Amiens, aux dispositifs de droit commun.

M. LEC insiste sur la nécessaire coordination entre les services des différents signataires des contrats. S'adressant à M. DUBOIS, il indique que les conférences citoyennes ont un rôle primordial dans la gouvernance des contrats et cite, à cet effet, celle mise en place sur le quartier Etouvie par la Ville d'Amiens, il y a dix-huit mois.

Complétant les propos du Premier vice-président, M. le Président précise que l'intervention du Département, au titre du droit commun, dans les quartiers d'Amiens classés en zone urbaine sensible sont estimés à 72,5 millions d'euros par an.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, Mme DEMAISON, MM. CHAIDRON et MAISSE s'abstenant.

15.1.13. – EGALITE FEMMES – HOMMES : PLAN STRATEGIQUE 2015 – 2020, M. Francis LEC, rapporteur, président, conclusions adoptées.

M. le Président rappelle que Mme LEBAILLY est l'élue référente à ce sujet.

Mme DEMAISON se réjouit de la présentation de ce rapport et exprime le souhait que son adoption se concrétise par des faits, des gestes et des paroles.

M. JARDE attire l'attention de ses collègues sur le risque de disparition des centres d'accueil des femmes battues préparée par un projet de circulaire. Il déclare s'inquiéter de la disparition d'un tel centre dans la Somme et annonce qu'il a déjà écrit à Mme la Garde des Sceaux.

M. le Président déplore la méconnaissance par M. JARDE des actions mises en œuvre par le Conseil général en matière de lutte contre les violences faites aux femmes. Citant à cet effet, la présence d'assistantes sociales départementales dans les commissariats et les gendarmeries, il se félicite que cette action soit reconnue comme exemplaire au niveau régional comme national.

M. DUBOIS, estimant que l'égalité entre les femmes et les hommes relève de la compétence de l'État, annonce que les groupes de l'opposition s'abstiendront sur ce rapport.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, les groupes « Centre et Indépendants », « UMP et apparentés » et M. LORIC s'abstenant.

15.1.14. – VŒU « ALLEGEMENT DE LA DETTE PUBLIQUE ET SOLIDARITE NATIONALE » (déposé par le groupe « Somme à Gauche »), M. Francis LEC, rapporteur, président, conclusions adoptées.

M. JACOB indique qu'il soutient ce vœu. Dénonçant les politiques d'austérité dictées aux États et aux collectivités locales par les institutions européennes, il se félicite que le Conseil général de la Somme ne soit pas entré dans cette logique et n'ait pas consenti à sacrifier des dispositifs de soutien aux plus précaires. Retrouvant dans le vœu déposé par le groupe « Somme à Gauche » l'esprit des deux « Motions d'urgence » déposées par son groupe, M. JACOB indique le retrait de ces deux vœux.

Il est pris acte, par l'Assemblée, du retrait des vœux n°15.1.15 « MOTION D'URGENCE POUR L'EMISSION D'UN TITRE DE RECETTE A L'ENCONTRE DE L'ETAT » et n°15.1.16 « MOTION D'URGENCE RELATIVE AU PAIEMENT DES INTERETS D'EMPRUNTS DU CONSEIL GENERAL ».

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, les groupes « Centre et Indépendants », « UMP et apparentés » et M. LORIC ne prenant pas part au vote.

15.1.17. – VŒU « POUR UNE CLARIFICATION DE LA SIMPLIFICATION » (déposé par le groupe « La Gauche Solidaire et Communistes »), M. Francis LEC, rapporteur, président, conclusions adoptées.

Mme DEMAISON défend le vœu.

M. DUBOIS, après avoir indiqué que les groupes de l'opposition ne prendront pas part au vote, estime qu'il appartient aux majorités socialistes de la Région et des Départements picards de réunir cette commission.

Après avoir rappelé qu'il revient, de droit, au Conseil régional de convoquer cette conférence présidée par le Président de Région, M. le Président demande le retrait de ce vœu à ses auteurs.

Ayant constaté le refus de Mme DEMAISON, M. le Président convient qu'une démarche sera entreprise auprès de la Région pour que la Conférence Territoriale de l'Action Publique puisse se réunir tout en précisant qu'une seule CTAP, celle des Pays de la Loire, a aujourd'hui engagé ses travaux.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, les groupes « Centre et Indépendants », « UMP et apparentés » et M. LORIC ne prenant pas part au vote.

15.1.18. – VŒU « POUR UNE REDUCTION DES DOCUMENTS D'INFORMATION (SOUS FORMAT PAPIER) » (déposé par le groupe « UMP et Apparentés »), M. Francis LEC, rapporteur, président, conclusions adoptées.

M. MAQUET défend le vœu en constatant une réduction sensible des crédits de communication sur les exercices précédents. Il demande qu'une étude soit faite sur les économies pouvant être générées par la réduction de la fréquence des publications sous format papier.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

15.2.1. – PREVENTION – SOUTIEN A LA PARENTALITE, M. Claude JACOB, rapporteur, conclusions adoptées.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, les groupes « Centre et Indépendants » et « UMP et apparentés » s'abstenant.

15.2.2. – PREVENTION – SOUTIEN A LA JEUNESSE, M. Claude JACOB, rapporteur.

M. DEWAELE annonce que les groupes de l'opposition voteront contre ce rapport étant donné que l'ouverture d'une Maison des Adolescents à l'est du département est encore différée.

M. le Président se dit persuadé de l'utilité des Maisons des Adolescents et précise qu'actuellement une réflexion est en cours sur le lieu d'implantation et la forme, éventuellement itinérante, que prendrait la troisième maison à l'est.

Confirmant les propos de M. le Président, M. JARDE informe ses collègues que la fermeture de deux Maisons des Adolescents dans l'Oise est désastreuse.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à la majorité, les groupes « Centre et Indépendants », « UMP et apparentés » et M. LORIC votant contre.

15.2.3. – PREVENTION – SOUTIEN DE L'EDUCATION FAMILIALE, M. Claude JACOB, rapporteur.

M. JARDE attire l'attention de ses collègues sur le déménagement du centre de planification au CHU Sud perdant ainsi sa proximité avec la Cité scolaire et la Providence. Il souhaite

qu'une réflexion soit menée sur l'adossement de ce centre au laboratoire de dépistage de la rue Fernel.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à la majorité, les groupes « Centre et Indépendants » et « UMP et apparentés » votant contre.

15.2.4. – PROTECTION – ACTIONS EDUCATIVES, M. Claude JACOB, rapporteur.

M. DEWAELE indique que les groupes de l'opposition voteront contre ce rapport pour dénoncer le désengagement de l'État dans la prise en charge des mineurs isolés étrangers.

M. le Président rappelle à ses collègues que la mise en œuvre de la plateforme d'accueil a permis de mieux répartir l'accueil des mineurs sur l'ensemble du territoire national. Il évoque également un projet de prise en charge de ces mineurs par l'État lorsque la capacité d'accueil maximale d'un département est atteinte.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à la majorité, les groupes « Centre et Indépendants » et « UMP et apparentés » votant contre.

15.2.5. – PROTECTION – ACCUEIL FAMILIAL DES ENFANTS ET DES ADOLESCENTS, M. Claude JACOB, rapporteur, conclusions adoptées.

Il est procédé à un vote sur l'amendement déposé par M. le Président relatif à l'instauration d'une prime d'ancienneté pour les assistants familiaux qui est adopté à l'unanimité, les groupes « Centre et Indépendants » et « UMP et apparentés » s'abstenant.

Mme DEMAISON attire l'attention de M. le Président sur la nécessité, dans un souci d'égalité, d'harmoniser les règles d'agrément des assistants familiaux suivant qu'ils soient salariés du Département ou employés par une association.

M. le Président demande à Mme VINCLAIRE, DGA des Solidarités, d'examiner cette question.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, les groupes « Centre et Indépendants » et « UMP et apparentés » s'abstenant.

15.2.6. – PROTECTION – ACCUEIL EN ETABLISSEMENT DES ENFANTS ET DES ADOLESCENTS,
M. Claude JACOB, rapporteur.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à la majorité, les groupes « Centre et Indépendants » et « UMP et apparentés » votant contre.

15.2.7. – SITES ET BATIMENTS A CARACTERE SOCIAL, M. Claude JACOB, rapporteur, conclusions adoptées.

15.2.8. – LUTTE CONTRE LES PRECARITES, Mme Sarah THUILLIEZ, rapporteure.

M. DEWAELE estimant que le budget consacré à ce programme n'est pas réaliste, indique que les groupes de l'opposition voteront contre.

Mme DEMAISON, jugeant le micro crédit inadapté aux problématiques de logement, s'abstiendra sur ce point.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, les groupes « Centre et Indépendants » et « UMP et apparentés » votant contre, M. LOTTIN s'abstenant ; Mme DEMAISON, MM. CHAIDRON et MAISSE s'abstenant sur le point relatif au micro crédit.

15.2.9. – INSERTION SOCIALE, M. Sarah THUILLIEZ, rapporteure.

M. DEWAELE, après s'être félicité du travail sérieux mené en deuxième commission, regrette le manque d'anticipation sur les lignes RSA dans le contexte d'un accroissement du chômage et du chômage de longue durée. Il motive ainsi le vote de l'opposition contre ce rapport.

Mme DEMAISON déclare partager l'analyse de M. DEWAELE et rappelle qu'elle a demandé à connaître le différentiel entre les crédits votés en 2014 et leur exécution.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, les groupes « Centre et Indépendants », « UMP et apparentés », et M. LOTTIN votant contre, Mme DEMAISON, MM. CHAIDRON et MAISSE s'abstenant.

15.2.10. – INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE, Mme Sarah THUILLIEZ, rapporteure.

M. DEWAELE, après avoir constaté que la participation du Conseil général à ces dispositifs est en baisse hors fonds européens, indique que les groupes de l'opposition voteront contre ce rapport.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, les groupes « Centre et Indépendants », « UMP et apparentés » et M. LOTTIN votant contre.

15.2.11. – PLAN DEPARTEMENTAL D'ACTION POUR LE LOGEMENT DES PERSONNES DEFAVORISEES (PDALPD) , Mme Sarah THUILLIEZ, rapporteure, conclusions adoptées.

M. LOTTIN attire l'attention de ses collègues sur la situation de propriétaires modestes mis en difficulté par le non-paiement des loyers de certains de leurs locataires en situation de précarité. Il s'interroge sur la possibilité de la mobilisation d'un fonds d'aide spécifique.

M. TETU lui indique que l'Agence Immobilière à Vocation Sociale remplit déjà ce rôle de garantie des loyers et qu'elle est soutenue par le Conseil général.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité, les groupes « Centre et Indépendants », « UMP et apparentés » et M. LOTTIN s'abstenant.

15.2.12. – FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT – BUDGET ANNEXE, Mme Christine LEFEVRE, rapporteure, présidente, conclusions adoptées.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité, les groupes « Centre et Indépendants », « UMP et apparentés » et M. LOTTIN s'abstenant.

15.2.13. – PERSONNES AGEES – ALLOCATIONS, Mme Catherine QUIGNON, rapporteure.

M. DEWAELE dresse le constat d'une politique ayant échoué depuis sept ans concernant la structuration des services de maintien à domicile et cite, à l'appui de son propos, l'augmentation de leur nombre. Il estime que ce secteur aurait mérité un volontarisme plus prononcé de la part de la majorité même s'il partage le diagnostic de celle-ci concernant les dysfonctionnements dans le domaine. Il annonce que les groupes de l'opposition voteront contre ce rapport.

M. le Président estime cette critique infondée en rappelant que c'est la loi BORLOO qui a libéralisé le secteur du service à la personne et donc encouragé la création de services privés.

Mme DEMAISON annonce qu'elle s'abstiendra lors du vote de ce rapport en regrettant l'absence d'augmentation du tarif de l'aide ménagère.

M. le Président rappelle toutefois à Mme DEMAISON qu'elle a été, durant cinq ans, vice-présidente chargée de l'autonomie et qu'il lui revenait de mettre fin aux dysfonctionnements qu'elle dénonce.

Mme QUIGNON se déclare satisfaite qu'un consensus ait pu se dégager sur le diagnostic relatif aux services de maintien à domicile mais qu'une solution intermédiaire doit être recherchée entre le tout-prestataire et le tout-mandataire.

Mme DEMAISON se défend d'avoir, durant sa vice-présidence, favorisé le tout-prestataire.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, les groupes « Centre et Indépendants » et « UMP et apparentés » votant contre, Mme DEMAISON, MM. CHAIDRON, MAISSE et LOTTIN s'abstenant.

15.2.14. – PERSONNES AGEES – MAINTIEN A DOMICILE, Mme Catherine QUIGNON, rapporteure, conclusions adoptées.

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : Mme DEMAISON pour M. MAISSE.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité, les groupes « Centre et Indépendants » et « UMP et apparentés » s'abstenant.

15.2.15. – PERSONNES AGEES – ACCUEIL FAMILIAL, Mme Catherine QUIGNON, rapporteure, conclusions adoptées.

15.2.16. – PERSONNES AGEES – ACCUEIL EN ETABLISSEMENT, Mme Catherine QUIGNON, rapporteure, conclusions adoptées.

Après avoir remercié l'administration départementale et Mme QUIGNON pour l'organisation d'une réunion relative aux MARPA sur son canton, M. DUBOIS se dit convaincu qu'une solution intermédiaire entre l'établissement et la MARPA pourrait être trouvée autour de la notion de béguinage. Il estime que le Conseil général a un rôle à jouer pour encourager un développement structuré de cette démarche.

M. le Président déclare rejoindre les propos de son collègue.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité, les groupes « Centre et Indépendants » et « UMP et apparentés » s'abstenant.

15.2.17. – PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP – ALLOCATIONS, Mme Catherine QUIGNON, rapporteure, conclusions adoptées.

M. LOTTIN attire l'attention de ses collègues sur la nécessité d'entreprendre une réflexion sur la problématique de l'entrée en EHPAD des personnes handicapées vieillissantes et de leur proposer des structures spécifiques.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité, les groupes « Centre et Indépendants » et « UMP et apparentés » s'abstenant.

15.2.18. – PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP – MAINTIEN A DOMICILE, Mme Catherine QUIGNON, rapporteure, conclusions adoptées.

M. le Président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : M. DESTRUEL pour M. STOTER, M. DAVERGNE pour M. JACOB.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité, les groupes « Centre et Indépendants » et « UMP et apparentés » s'abstenant à l'exception de M. MIRA votant pour.

15.2.19. – PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP – ACCUEIL FAMILIAL, Mme Catherine QUIGNON, rapporteure, conclusions adoptées.

15.2.20. – PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP – ACCUEIL EN ETABLISSEMENT, Mme Catherine QUIGNON, rapporteure.

M. DUBOIS annonce que les groupes de l'opposition voteront contre ce rapport jugeant les inscriptions de crédits irréalistes.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, les groupes « Centre et Indépendants » et « UMP et apparentés » votant contre, M. LOTTIN s'abstenant.

15.2.21. – REMISES GRACIEUSES DE L'ACTION SOCIALE, Mme Christine LEFEVRE, rapporteure, présidente, conclusions adoptées.

15.2.22. – POLITIQUE DE LA VILLE, Mme Sarah THUILLIEZ, rapporteure, conclusions adoptées.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité, les groupes « Centre et Indépendants » et « UMP et apparentés » s'abstenant.

15.2.23. – ACTUALISATION DU REGLEMENT DEPARTEMENTAL D'AIDE SOCIALE, Mme Christine LEFEVRE, rapporteure, présidente, conclusions adoptées.

15.2.24. – INSERTION SOCIALE : GARANTIE D'EMPRUNT POUR LA BANQUE ALIMENTAIRE, Mme Sarah THUILLIEZ, rapporteure, conclusions adoptées.

15.2.25. - VŒU « RESSERRER LE LIEN SOCIAL » (déposé par le groupe « Somme à Gauche »), Mme Christine LEFEVRE, rapporteure, présidente, conclusions adoptées.

M. MATHON indique que la cinquième commission s'est prononcée en faveur de ce vœu par deux voix pour, deux commissaires ne prenant pas part au vote.

M. LEC rappelle que ce vœu a pour objet de réaffirmer les valeurs républicaines autour des enjeux de l'éducation mais aussi de la politique de la ville, et s'inscrivent dans le même esprit que les manifestations du 11 janvier.

M. MIRA tient à saluer le travail de la deuxième commission et remercie Mme VINCLAIRE, DGA des Solidarités, ainsi que le directeur et les directrices concernés.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité, les groupes « Centre et Indépendants » et « UMP et apparentés » ne prenant pas part au vote.

M. MATHON profite de la fin de l'examen des rapports de la deuxième commission pour rendre hommage à la loi du 11 février 2005 relative au handicap, fêtant aujourd'hui ses dix ans.

M. le Président lève la séance.

(La séance est levée à 18h09).

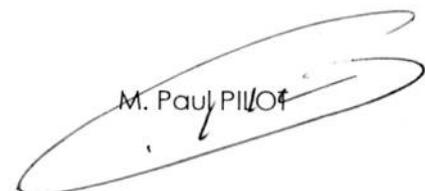
.....

LE PRESIDENT,



M. Christian MANABLE.

LE SECRETAIRE,



M. Paul PILLOT